



SAISON 2021 / 2022

SENIORS

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-75

PV N° 27 DU SAMEDI 26/02/2022

Réunion du 21 Février 2022

Président : Mr. BOUGUERRA Momo : 06 79 86 22 79

Présents : Mr CHEUCLE Christian : 06 23 01 02 81

Mr GRAND René : 06 10 65 33 90

COVID

Les clubs sont tenus d'informer impérativement Michel BARSOTTI (réfèrent Covid du District de la Loire 06/74/09/64/01) avant d'entreprendre toutes démarches sportives et administratives concernant le report de rencontres en rapport avec le COVID.

TIRAGE COUPE VALEYRE - LEGER

Suite au tirage du 24 février, ces rencontres se dérouleront **le 20 Mars 2022 à 15h00.**

INFO CLUBS

Les clubs intéressés par l'organisation des ½ finale de la Coupe de la Loire prévu **le 02 Juin 2022** sont priés de déposer leur candidature par mail auprès de la commission Séniors.

INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS de D2 poule B

Suite à la décision de la commission de discipline, tous les matchs **A DOMICILE** de l'équipe de D2 ST CHAMOND FOOT 2 **se joueront à huis-clos total**, à compter de ce jour.

Ces rencontres se dérouleront **sur le stade Joseph Vallat** à ST CHAMOND, **LES SAMEDIS SOIRS à 19h00.**

INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS de D3 poule C

Tous les matchs à domicile de **PSM (Périgueux- St Maurice en Gourgois)** se dérouleront **sur le stade du Rougerat** à Périgueux, à compter de ce jour.

INFORMATION IMPORTANTE AUX CLUBS de D5 poule E

Tous les matchs à domicile de **PSM (Périgueux - St Maurice en Gourgois)** se dérouleront **sur le stade SYNTHETIQUE de Montvel** à St Maurice en Gourgois, à compter de ce jour.

COURRIER RECU

PERIGNEUX ST MAURICE : concerne votre mail du jeudi 17 février 2022. Lu et noté

ASSE (demande terrain) : concerne votre mail du 21 février 2022. Lu et noté

MODIFICATION PROGRAMMATION

Suite à décision de la commission de discipline, la rencontre n°50018.2 en D2 poule B : SAINT CHAMOND 2 / USRAH aura lieu **le 26 Février à 19h00 sur le terrain de Joseph Vallat** à Saint Chamond. L'arbitre et les équipes sont priés d'en prendre bonne note.

A TOUS LES CLUBS

En cas de terrains impraticables, vous êtes tenus d'inverser les rencontres ou de trouver un terrain de repli, (Art 45 des règlements généraux du District de la Loire de Football).

Au cours d'une saison, à partir de deux matchs de championnat remis (arrêté municipal ou non), le club doit fournir un terrain de repli si un 3ème report devait avoir lieu. A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif, pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.



SAISON 2021 / 2022

SENIORS

District de la Loire

Tél : 04-77-92-28-75

Pour une meilleure communication et afin de répondre à vos souhaits, il est souhaitable et recommandé de nous faire parvenir vos demandes : changement terrain et d'horaire au plus tard 15 jours AVANT la rencontre.

En cas de défaillance de la FMI, vous devez OBLIGATOIREMENT établir une feuille match papier et à l'issue de la rencontre, l'a scanné dans footclubs.